

# Salaire minimum

Les taux de salaire minimum en Colombie-Britannique augmenteront les 1<sup>er</sup> mai 2011, 1<sup>er</sup> novembre 2011 et 1<sup>er</sup> mai 2012 comme suit :

## Salaire minimum général

- Le 1<sup>er</sup> mai 2011 – 8,75 \$ de l'heure;
- le 1<sup>er</sup> novembre 2011 – 9,50 \$ de l'heure;
- le 1<sup>er</sup> mai 2012 – 10,25 \$ de l'heure.

## Serveurs de boissons alcooliques

- Le 1<sup>er</sup> mai 2011 – 8,50\$ de l'heure;
- le 1<sup>er</sup> novembre 2011 – 8,75 \$ de l'heure;
- le 1<sup>er</sup> mai 2012 – 9 \$ de l'heure.

Pour plus de renseignements sur les taux de salaire minimum pour les serveurs de boissons alcooliques, veuillez vous reporter à la fiche d'information *Minimum Wage Rate for Liquor Servers* (taux de salaire minimum pour les serveurs de boissons alcooliques).

**À partir du 1<sup>er</sup> mai 2011, le premier taux de travail ou de formation de 6,00 \$ de l'heure pour les employés ayant moins de 500 heures d'expérience de travail payées n'est plus en vigueur. Tous les employés sont admissibles aux taux de salaire minimum indiqués sur la fiche d'information.**

## Aides familiaux résidents

- Le 1<sup>er</sup> mai 2011 – 87,50 \$ par jour ou portion de journée travaillée;
- le 1<sup>er</sup> novembre 2011 – 95 \$ par jour ou portion de journée travaillée;
- le 1<sup>er</sup> mai 2012 – 102,50 \$ par jour ou portion de journée travaillée.

## Chefs de camp résidents

- Le 1<sup>er</sup> mai 2011 – 70 \$ par jour ou portion de journée travaillée;
- le 1<sup>er</sup> novembre 2011 – 76 \$ par jour ou portion de journée travaillée;
- le 1<sup>er</sup> mai 2012 – 82 \$ par jour ou portion de journée travaillée.

## Préposés à l'entretien résidents

- Le 1<sup>er</sup> mai 2011 – Dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 525 \$ par mois, plus 21,05 \$ pour chaque appartement; et dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant plus de 60 appartements, 1 788,28 \$ par mois;
- le 1<sup>er</sup> novembre 2011 – Dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 570 \$ par mois, plus 22,85 \$ pour chaque appartement; et dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant plus de 60 appartements, 1 941,56 \$ par mois;
- le 1<sup>er</sup> mai 2012 – Dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 615 \$ par mois, plus 24,65 \$ pour chaque appartement; et dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant plus de 60 appartements, 2 094,84 \$ par mois.

... (suite)

## Taux minimaux à la pièce – Récoltes manuelles (en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011)

Les taux suivants à la pièce comprennent une paye de vacances de quatre pour cent.

Pommes	17,06 \$/le casseau (27,1 pi <sup>3</sup> )
Abricots	19,62 \$/½ casseau (13,7 pi <sup>3</sup> )
Fèves	0,234 \$/la livre
Bleuets	0,396 \$/la livre
Choux de Bruxelles	0,163 \$/la livre
Cerises	0,224 \$/la livre
Raisins	18,13 \$/½ casseau (13,7 pi <sup>3</sup> )
Champignons	0,235 \$/la livre
Pêches	18,13 \$/½ casseau (12,6 pi <sup>3</sup> )
Poires	19,21 \$/le casseau (27,1 pi <sup>3</sup> )
Pois	0,292 \$/la livre
Prunes à pruneaux	19,21 \$/½ casseau (13,7 pi <sup>3</sup> )
Framboises	0,357 \$/la livre
Fraises	0,343 \$/la livre
Jonquilles**	0,137 \$/la gerbe (10 tiges)

\*\*Le taux pour les jonquilles ne comprend pas la paye de vacances.